

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
 Présents : 13
 Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le huit janvier à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. LACATON, A. CHAMBON, V. FRANCOIS, JP. LABAU, L. LEROY, M. MAYONOVE, S. MOUSSIE, E. NAULT, S. RODRIGUES

Excusés : M. LECRU donne pouvoir à L. ESCARPE
 I. DELPON donne pouvoir à A. CHAMBON

Date de convocation : 02/01/2025.
 Secrétaire de séance : Marion MAYONOVE

**Objet : LIAISON DOUCE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES
 DE SUBVENTIONS
 DE_20250108_01**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de liaison douce entre l'avenue du Collège et la rue de Soupette est très attendu par la population et que les enjeux de cette liaison sont de concevoir un itinéraire confortable et sécurisé pour les piétons et cycles, adapté au cadre rural des lieux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le travail de la maîtrise d'ouvrage (Alexandra RAYBAUD et la société GETUDE) concernant ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 326 206,50€ HT.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT			RECETTES HT		
Libellé	Détail	Montant	Libellé	Détail	Montant
SDAIL		4 429,00	DETR	50%	163 103,25
Maîtrise d'œuvre		28 577,50	Département du Lot	30%	97 861,95
Géomètre (relevé topographique et division parcellaire)		1 725,00	Autofinancement	20%	65 241,30
Achat terrain		4 000,00			
Notaire		1 700,00			
Travaux		285 775,00			
Preparation de chantier - nettoyage	4 000,00				
Terrassement - Structure	75 350,00				
Voirie et signalement routière	42 400,00				
Réseau (EP)	14 200,00				
Aspect paysager et mobilier	36 550,00				
Electricité	101 200,00				
Aléas	12 075,00				
TOTAL Dépenses		326 206,50	TOTAL Recettes		326 206,50

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mars 2025.

Date prévisionnelle de fin de l'opération : mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté et estimé à 326 206,50€ HT.
- Approuve le plan de financement exposé.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention de l'Etat et une subvention du Département du Lot.
- Autorise le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.